

adopté

# SÉNAT

le 26 octobre 1978

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification de l'Accord entre la Communauté économique européenne (C.E.E.) et la Belgique, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, Etats membres de cette Communauté (Etats membres), d'une part, et l'Association internationale de développement (Association), d'autre part, signé à Bruxelles le 2 mai 1978.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 528 (1977-1978) et 35 (1978-1979).

## Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord entre la Communauté économique européenne (C.E.E.) et la Belgique, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, Etats membres de cette Communauté (Etats membres), d'une part, et l'Association internationale de développement (Association), d'autre part, signé à Bruxelles le 2 mai 1978, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 octobre 1978.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 528 (1977-1978), Sénat.